



« Gratification » JOP

Rencontre du 5 avril avec l'élue en charge des ressources humaines

Vendredi dernier, Olivia POLSKI, adjointe à la Maire en charge des ressources humaines rencontrait les représentants de trois organisations syndicales dont la **CFTC** pour une troisième réunion sur le sujet des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP).

Pour mémoire, la proposition de prime faite par l'administration

→ 5 paliers : **600 €**, **900 €**, **1200 €**, **1600 €**, **1900 €**

La **CFTC** a rappelé le flou subsistant sur les conditions d'attribution de cette prime appelée « Gratification exceptionnelle JOP ». Elle « récompensera l'investissement effectif et exceptionnel des agents pour les JOP. Elle sera attribuée aux agents connaissant une intensification de leur charge de travail à l'occasion de la préparation, l'organisation et/ou la participation au déroulement des JOP ».

Pour la **CFTC**, Il est important d'établir des critères qui reconnaissent l'investissement des agents en amont, pendant et après les JO. La présence durant les JOP n'est l'unique critère d'investissement des agents autour des événements !

Les Directions connaissent le travail des agents et doivent pouvoir recenser les noms et la qualité de l'investissement des agents pour les JOP : **avant** (préparation), **pendant** (participation) ou **après** (remise en état).

La **CFTC** a demandé et obtenu que le montant versé figure sur une ligne spécifique de la fiche de paye en décembre 2024 (différente de la ligne habituelle du CIA).

La **CFTC** a alerté sur :

- L'impact de la mobilisation des agents volontaires sur le travail de leurs collègues. Nous pourrions faire remonter des cas concrets ;
- La nécessité de prendre en compte les fonctions supports (trop souvent oubliées !)
- Le besoin d'une cartographie claire et précise des services.

La **CFTC** est favorable à une gratification généralisée pour l'ensemble des agents, car chacun d'entre nous sera impacté dans son travail et devra s'adapter à l'événement.

Pour la **CFTC**, une prime d'un montant fixe de **1500 euros pour TOUS les agents** constituerait une solution plus simple qui ne laisserait personne de côté.

La CFTC à vos côtés Pour vous défendre et vous informer